

Sycomore AM  
14, avenue Hoche  
75008 Paris

Atos SE  
80 Quai Voltaire  
95870 Bezons

A Paris, le 21 juin 2023

A l'attention de M. Bertrand Meunier, Président du Conseil d'administration

### **Questions écrites pour l'Assemblée générale d'Atos du 28 juin 2023**

Monsieur le Président,

Je soussigné, Cyril Charlot, Directeur général délégué de Sycomore AM, détenteur de **1 795 000 actions** Atos SE détenues au porteur auprès de BNP PARIBAS, souhaite soumettre 17 questions écrites à l'Assemblée générale du 28 juin 2023, dont les termes suivent :

#### **Question 1 :**

Quelle est la genèse du processus qui a abouti au plan de scission annoncé au marché le 14 juin 2022 ? Quelle(s) instance(s) a(ont) impulsé ce projet ? Le Conseil d'administration a-t-il été assisté par des cabinets de conseil ou des banques dans l'élaboration du projet ? Si oui, lesquels ? Ce projet de scission a-t-il été coconstruit avec les équipes opérationnelles ?

#### **Question 2 :**

Quel est le montant en euros des synergies négatives liées à la scission et celui-ci a-t-il été inclus dans les calculs de création de valeur du projet de scission présenté au marché le 14 juin 2022 ?

#### **Question 3 :**

Respectivement pour les équipes de Tech Foundations et Eviden, depuis le 14 juin 2022, combien d'employés sont partis, et quels étaient leurs postes et leurs qualifications ? Quel est le taux de départ volontaire en 2022 et sur les 6 premiers mois de 2023 au sein de chacune des deux entités ?

#### **Question 4 :**

Pour Tech Foundations et pour Eviden, combien d'employés sont-ils considérés comme clef ? Parmi eux, combien ont quitté le groupe depuis l'annonce du plan du 14 juin 2022 ?

#### **Question 5 :**

Le 27 juillet 2022, Atos annonçait que « le Conseil d'Administration d'Atos SE, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance présidé par Elizabeth Tinkham, [avait] coopté Caroline Ruellan, en tant que nouvelle administratrice indépendante. » Le Conseil d'administration pourrait-il partager les compétences précises qui étaient alors recherchées dans le cadre de cette nomination ? Le

Conseil a par ailleurs souligné « sa riche expérience et ses connaissances approfondies en matière de gouvernance d'entreprise », une « expérience et [...] expertise [...] précieuses pour Atos. » Quel était le constat de l'époque en matière de gouvernance qui justifiait la nécessité de recruter un tel profil ? La situation aujourd'hui a-t-elle évolué ? Si oui, quelles en sont les principales différences ?

**Question 6 :**

Par ailleurs, le site internet de la société SONJ Conseil, fondé et présidé par Caroline Ruellan, mentionne une mission effectuée pour défendre une société de plus d'un milliard d'euros de capitalisation boursière, active dans les services digitaux et présente dans le SBF120. Pouvez-vous confirmer qu'il ne s'agit pas d'Atos ? Dans le cas contraire, quelles mesures ont été prises pour assurer l'indépendance de Mme Ruellan et la gestion de conflits d'intérêts qui pourraient éventuellement advenir ? Depuis la cooptation de Caroline Ruellan au Conseil d'administration d'Atos en juillet 2022, a-t-il existé des liens d'affaire entre SONJ Conseil et le groupe ATOS (y compris les filiales, dirigeants ou administrateurs du groupe) ?

**Question 7 :**

Quelles sont les évolutions envisagées de la composition de chacun des conseils d'administration de Tech Foundations et d'Eviden : quelles différences en termes de compétences et d'expérience ?

**Question 8 :**

Détail sur les comptes 2022 et 2021 :

- a. Dans la présentation des comptes consolidés du DEU 2022 : dans le poste « autres charges opérationnelles », pouvez-vous détailler le montant de -359 m€ en 2022 et celui de -1 039 m€ en 2021 ?
- b. Pouvez-vous préciser le montant de l'affacturage déconsolidant à fin 2022 et quelles en sont les conditions financières ?
- c. Pourquoi Atos enregistre-t-il en pourcentage du chiffre d'affaires un montant significativement plus élevé d'actifs de contrat que ses concurrents ? Est-ce que les dépenses engagées sont bien sécurisées par des contrats ? A quel moment les factures en face des dépenses immobilisées seront émises ?

**Question 9 :**

Détails sur les frais de communications, conseils juridiques, financiers et RH :

- a. Quel est le montant en euros des dépenses engagées par Atos en frais de communication, frais de conseils juridiques et conseil financier pour défendre son conseil d'administration contre l'initiative du concert formé par Sycomore et deux autres actionnaires ?
- b. Pouvez-vous détailler le montant de la note d'honoraires de Heidrick & Struggles liée à ses missions sur la composition du conseil d'administration ainsi que les réalisations (nombre de candidats approchés, nombre candidats présentés au conseil, nombre de candidats interviewés par le conseil) ? Quelle est la liste des critères fournis au chasseur de têtes pour la recherche de candidats au conseil d'administration ?
- c. Pouvez-vous publier la méthodologie pour définir les compétences et expertises de chacun des administrateurs présentées p. 12 du DEU 2022 ?

**Question 10 :**

La société a-t-elle estimé le coût de l'organisation de l'AG dans une salle parisienne, demandée à plusieurs reprises ces dernières années par plusieurs actionnaires ? Dans l'affirmative, quel en est coût ? Dans la négative, pour quelle raison cette solution n'est-elle pas encore envisagée par la société ?

**Question 11 :**

Lors du CMD de Tech Foundations du 7 juin 2023, Atos a mis à jour les projections de coûts et de bénéfices liés à la transformation de Tech Foundations. Alors que les coûts de réorganisation, de rationalisation et d'intégration (RRI) étaient attendus à 850 millions d'euros en juin 2022, ils s'élèvent désormais à 780 millions d'euros. Quant aux bénéfices bruts attendus, nous retenons du CMD 2023 qu'ils s'élèvent désormais à 1,2 milliard d'euros contre 480 millions d'euros en juin 2022. Pourriez-vous confirmer que ces deux chiffres sont bien comparables et calculés sur le même périmètre ? Dans l'affirmative, d'où proviennent les écarts entre les coûts RRI 2022 et 2023 et les bénéfices bruts 2022 et 2023 ? Qu'est-ce qui explique la différence dans le ratio coûts RRI / bénéfices bruts (de 1,77x à 0,65x en un an) ? Quel est votre niveau de confiance dans l'atteinte de ce ratio (les bénéfices bruts semblant élevés par rapport au coût de leur réalisation) ?

**Question 12 :**

La marge opérationnelle de Tech Foundations pour l'exercice 2026 a été relevée de +147 millions d'euros (+200 points de base de marge opérationnelle sur des ventes plus élevées de 900 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2022 réalisé à +156 millions d'euros, ce qui est supérieur aux attentes précédentes (+300 points de base de marge opérationnelle sur des ventes plus élevées de 424 millions d'euros), ce qui implique une augmentation nette pour 2022-26 plus ou moins inchangée malgré 2,5 fois plus de bénéfices bruts (1,2 milliard d'euros contre 0,48 milliard d'euros précédemment) provenant du plan de restructuration. Comment expliquer la moindre conversion des bénéfices bruts dans un contexte de plus faible pression sur les ventes qu'il y a un an ?

**Question 13 :**

Coûts permanents de Tech Foundations : pouvez-vous indiquer les coûts prévus pour Tech Foundations une fois qu'elle sera indépendante (conseil d'administration, coûts de cotation, fonctions supports, etc.) ? Doit-on s'attendre à c. 1 % du chiffre d'affaires, soit 50 à 55 millions d'euros ?

**Question 14 :**

Coûts de restructuration en rythme de croisière : le concurrent américain DXC prévoit 100M\$ normatifs à partir de FY24e (sur un chiffre d'affaires stable), soit 0,7% du chiffre d'affaires (contre une moyenne de 2% sur les 6 dernières années). Serait-ce une bonne référence pour Tech Foundations ?

**Question 15 :**

En ce qui concerne Eviden, les résultats de l'exercice 2022 et du premier trimestre 2023 indiquent un retard significatif par rapport au plan (soit 2% de croissance du chiffre d'affaires pour l'exercice 2022 contre > 7% de croissance annuelle moyenne jusqu'en 2026 ; marge opérationnelle de 5,2% pour l'exercice 2022 contre 7,8% pour l'exercice 2021 et 12% attendus en 2026), ce qui implique un rattrapage significatif jusqu'en 2026 (environ 8,5% de croissance annuelle moyenne des ventes pour la période 2023-26 et +650 points de base pour la marge opérationnelle). Dans ce contexte, l'objectif de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2026 avec une marge opérationnelle de 12% est-il réaliste ? Comment expliquer la faible performance d'Eviden jusqu'à présent (marché vs performance relative d'Eviden) ?

**Question 16 :**

Pourquoi les dirigeants et cadres supérieurs d'Atos n'achètent-ils pas davantage d'actions s'ils sont convaincus de la faisabilité du redressement et des avantages de la séparation ?

**Question 17 :**

Pourriez-vous expliquer les raisons qui vous ont poussé à supprimer le critère de retour à l'actionnaire (Total Shareholder Return) dans la rémunération long terme du Directeur Général et du Directeur Général délégué ?



Cyril Charlot  
Directeur Général délégué de Sycomore AM

**Copie : Thomas Guillois, Henri Giraud**

**P.J : Attestations d'inscription en comptes des titres Atos SE**